



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0661

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association Vouloir entreprendre (AVE) pour son programme d'actions 2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Daclin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havarard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0661**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association Vouloir entreprendre (AVE) pour son programme d'actions 2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le dispositif partenarial [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], piloté par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, a été lancé en 2004 dans le but d'accroître le nombre de création-reprise d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise.

Ce dispositif porte ses fruits puisque, depuis quatre ans, le nombre d'entreprises créées est en constante augmentation sur l'agglomération et celle-ci figure comme la première ville française entrepreneuriale à l'échelle européenne (Ecer-Classement européen des villes entrepreneuriales-2007).

Dans la chaîne des actions visant à accroître le nombre de créations, la phase très en amont de sensibilisation des jeunes à l'entreprise et à l'esprit d'entreprendre est importante car elle participe au développement de la culture entrepreneuriale, encore assez faible en France, comparativement aux pays anglo-saxons par exemple. Concernant les étudiants et les établissements d'enseignement supérieur, la sensibilisation à l'entrepreneuriat est un enjeu spécifique car la thématique entrepreneuriale est à la fois un vecteur de rapprochement entre les établissements et les entreprises et un facteur d'insertion professionnelle des étudiants, une démarche de conduite de projet étant toujours bénéfique pour l'étudiant, qu'il crée ou non une entreprise à l'issue de son parcours. C'est la raison pour laquelle, sur cette thématique, beaucoup d'actions et d'initiatives ont été lancées dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur depuis une dizaine d'années, sous l'impulsion forte des pouvoirs publics.

Dans ce contexte, la Communauté urbaine souhaite apporter son soutien en 2009 à l'association Vouloir entreprendre (AVE), membre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat].

Présentation de l'activité de l'association Vouloir entreprendre

Vouloir entreprendre est une association qui réunit des établissements d'enseignement supérieur de la région Rhône-Alpes et dont la mission est de promouvoir la culture entrepreneuriale dans les écoles et les universités à destination des publics étudiants. L'action de Vouloir entreprendre se veut complémentaire de celles des établissements d'enseignement supérieur, qui engagent chacun dans leur cursus, des actions dans ce domaine. Elle se concentre sur les initiatives étudiantes, collectives et individuelles et vise à détecter puis valoriser des profils entrepreneuriaux, à travers l'organisation d'un concours annuel inter-établissements, Campus création.

Bilan de l'action Campus création en 2008

Vouloir entreprendre organise chaque année un concours inter-établissements de projets virtuels de création d'entreprise par des étudiants, dont les lauréats sont récompensés lors d'un événement final : Campus création.

Celui-ci est organisé sur le schéma suivant, qui se déroule tout au long de l'année universitaire :

- information-présentation du concours dans les établissements ; recrutement des étudiants candidats au concours, identification des idées de projet et constitution des équipes (cible prioritaire : première année),
- accompagnement des équipes projets par des intervenants extérieurs spécialisés, sur six mois, pour la formalisation de leur projet (séminaires thématiques, mise en réseau, appui et conseil, rencontres inter équipes),
- sélection des dix projets amenés à concourir en finale, puis finale (réunion des équipes projets lors d'une manifestation publique ; présentation des projets devant un jury professionnel et en présence de partenaires entreprises, valorisation, communication).

Les prix Campus création font l'objet de dotations par des partenaires privés de la manifestation, allant de 2 000 à 5 000 € (Veolia, Merial, Apicil, Ernst & Young, Crédit agricole Centre-Est, Bioderma, Lejaby, chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon en 2008). Parallèlement au concours par équipe sur projets virtuels, un concours individuel Jeune entrepreneur de l'année est proposé, visant à recueillir et accompagner des initiatives étudiantes sur des projets de création réelle.

En 2007, le thème retenu était Creative industries : la créativité au service de l'économie-Loisirs et culture : les concepts d'avenir. 39 projets ont été présentés, représentant 212 étudiants et 12 établissements différents. En 2008, la thématique retenue était L'eau, source de projets, pour laquelle 321 étudiants et 18 établissements ont concouru au sein de 74 projets.

Le concours 2009

Concernant le concours 2009, la thématique proposée est Confort humain et confort urbain. La sensibilisation a été effectuée auprès de 11 établissements à la rentrée 2008-2009. 300 étudiants sont actuellement réunis au sein de 44 équipes projets, dont 15 équipes mixtes (ingénieurs-sciences sociales ou humaines). Une sensibilisation spécifique a été faite à l'adresse des doctorants cette année.

Une dizaine de séminaires thématiques et des séances d'accompagnement des projets sont proposés jusqu'au printemps par 15 intervenants extérieurs. 10 équipes seront amenées à concourir pour la finale fixée au mois de mai 2009.

Parallèlement, le concours Jeune entrepreneur de l'année est relancé dans le même format que l'année précédente. La finale aura lieu à la même date que Campus création, en mai 2009.

Perspectives 2009-2010

Afin d'être en cohérence avec les attentes des établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération, l'association a engagé en 2006 un travail d'identification de leurs besoins et de leur positionnement en matière d'entrepreneuriat.

Ce travail a conduit à réinterroger les établissements d'enseignement supérieur sur l'inscription de l'entrepreneuriat dans leurs priorités et sur l'organisation de leurs actions dans ce domaine. Il a notamment permis d'établir une répartition des rôles entre actions individuelles des établissements et actions mutualisées au sein du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) Université de Lyon, en fonction d'une segmentation des cibles (formations initiales et enseignants pour les établissements et formations doctorales pour le Pres). Dans ce contexte de structuration du pôle universitaire et de réorganisation des établissements sur cette thématique, la question du positionnement de ce type de concours inter-établissements et de sa conduite en maîtrise d'ouvrage directe des établissements ou par le Pres est aujourd'hui étudiée. L'objectif est de couvrir plus largement le potentiel étudiant de l'agglomération et le Pres est dorénavant le pilote de ces réflexions et de cette organisation au niveau de l'agglomération.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine et critères d'évaluation

Il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine, d'un montant de 80 000 €, pour soutenir l'organisation de cette manifestation en 2009.

La réalisation sera évaluée sur la base des critères prévus dans le cadre de la convention soumise au Conseil (participation, organisation, communication).

Par ailleurs, en tant que membre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], l'association Vouloir entreprendre s'engage à afficher son appartenance au réseau lors des actions de communication menées dans le cadre de cette opération et à participer au salon des entrepreneurs Lyon Rhône-Alpes en 2009, sous la bannière [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat].

Budget prévisionnel 2009 (en €)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
salaires	137 640	subvention région Rhône-Alpes	40 000
autres dépenses de fonctionnement	25 912	subvention Communauté urbaine	80 000
dépenses opérationnelles liées à l'organisation du concours	120 000	ressources propres (dont reste à percevoir subventions Région)	119 852
		participation établissements	23 200
		partenaires privés	20 500
total	283 552	total	283 552

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de subvention à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association Vouloir entreprendre portant sur l'organisation du concours Campus création 2009 et, notamment, le versement d'une subvention de 80 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention avec l'association Vouloir entreprendre. La convention précise, notamment, les modalités de versement suivantes : 80 %, soit 64 000 € dans un délai global de 40 jours suivant réception de l'appel de fonds et du certificat de notification de la présente convention à l'association, les 20 %, soit 16 000 € restants sur remise d'un rapport d'activités et d'un compte-rendu financier, au plus tard le 15 novembre 2009.

3° - La dépense correspondante de 80 000 € sera imputée aux crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0757.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.